

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
Poste... 55 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 JUILLET 1886

DÉFICIT! DÉFICIT!

Le Journal officiel n'a pas encore publié le
résultat du rendement des impôts directs et
indirects pendant le mois de juin et les six
premiers mois de 1886.
Le ministre annonce dès aujourd'hui que
le déficit sur les prévisions budgétaires s'é-
lève à 48,933,000 francs.
Si ces chiffres sont exacts, le déficit sur
les prévisions n'aurait atteint que 5 millions
en juin, ce qui est relativement peu de chose
pour la République et les personnages qui
ont établi des projets de budgets faux à la
veille des élections pour pouvoir tromper
les électeurs.
Ce sont ces mêmes républicains qui, après
avoir aussi effrontément induit les électeurs
en erreur sur la situation du budget et ses
ressources, ont osé invalider des élections
sous le prétexte que des conservateurs
venaient d'être soutenus par le clergé.
La Lanterne écrit qu'on peut prévoir que le
déficit entre les prévisions budgétaires et les
recettes atteindra, en 1886, 100 millions.
Mais il ne constituera pas le seul déficit du
budget, il reste à compter ce qu'il faudra
payer aux Compagnies de chemins de fer en
vertu des conventions: de ce chef, il y con-
vient d'inscrire déjà 100 millions; en outre,
les crédits supplémentaires exigeront 100
autres millions.
Le déficit du budget de 1886 peut-être dès
aujourd'hui évalué à 300 millions.
Le budget extraordinaire, qui est alimenté
par l'emprunt, atteint 250 millions. Il faudra,
pour combler ces excédents de dépenses sur
les recettes, emprunter, en 1887, 550 mil-
lions sans compter le milliard 1/2 de dette
substantielle subsistant encore malgré le dernier
emprunt.
La Lanterne dit que cette situation est le
premier pas de la nécessité de faire de sérieuses
économies dans le budget.
Comme si des économies étaient possibles

avec une majorité dont la seule occupation
est de créer des places pour ses créatures.
Le remède, c'est un coup de balai. Il n'y
en a pas d'autre.
Hier, au Sénat, la séance offrait un très
vif intérêt. La question à l'ordre du jour
était celle du doublement de la représenta-
tion cantonale, voté à une forte majorité par
la Chambre.
On sait que c'est là le dernier moyen trou-
vé par des républicains pour se mettre à l'ar-
bitri des surprises du suffrage universel.
Naturellement le ministre Sarrien a défen-
du le projet, avec de fort misérables argu-
ments d'ailleurs. Il a été combattu à ou-
trance par MM. de Marcère et Bardoux, qui,
définitivement, ont eu gain de cause.
Le projet, en effet, a été repoussé par
153 voix contre 105. — Le Sénat aurait-il
eu regain de pudeur?

Monsieur le Comte et Madame la Comtesse
de Paris doivent aller rendre visite mardi
prochain à S. M. la reine d'Angleterre, au
château de Windsor.
Monsieur le Comte et Madame la Comtesse
de Paris se sont rendus avant-hier à Lon-
dres pour déjeuner avec le prince de Galles
et plusieurs princesses de la famille royale
d'Angleterre.

LES REVENDICATIONS DU SOCIALISME
Les membres du bureau de l'extrême
gauche se sont rendus hier vendredi chez M.
de Freycinet pour lui demander la mise en
liberté de Ernest Roche et de Duc-Quercy.
Le président du conseil a répondu que les
événements auxquels MM. Duc-Quercy et
Ernest Roche avaient été mêlés, étaient trop
récents pour qu'il pût accueillir la demande
qui lui était faite.
Mais il ne considère cette demande que
comme prématurée, et il a assuré les dél-
gués de l'extrême gauche de ses bonnes dis-
positions et de celles du cabinet, en leur pro-
mettant de mettre MM. Duc-Quercy et Roche

en liberté, aussitôt que cela serait possible.
Parbleu! le gouvernement ne peut pas
moins faire que de s'incliner devant le désir
manifesté par messieurs les députés de l'ex-
trême gauche.

COUPS POUR COUPS

Nous devons rendre cette justice à la
presse républicaine, qu'à de très rares ex-
ceptions elle a discuté à peu près sérieuse-
ment le magnifique discours prononcé par
M. Lambert de Sainte-Croix à la réunion de
la presse monarchique départementale.
Mais, sérieusement n'est pas, en langage
républicain, synonyme de loyalement. On
nous le prouve.
Pendant que le Temps daigne nous recon-
naître la liberté de poursuivre par la parole
et la plume et la propagande incessante une
révision de la Constitution, ce qui est notre
droit strict — mais il faut, pour la rareté du
fait, remercier un républicain de reconnaître
un droit à ses adversaires, — la République
française, dans un article intitulé: Le pro-
gramme révolutionnaire — c'est au nôtre qu'elle
accorde cette épithète — nous déclare que
« si, par impossible, nos tentatives réussis-
saient, elles n'auraient qu'un dénouement:
la guerre civile ».
Vous avez bien entendu? c'est le journal
qui porte en manchettes le nom de Gambetta,
le tonitruant apôtre du suffrage universel,
qui jette ce défi à son dieu.
Et, disons-le tout de suite, la Justice, le
Voltaire, etc., etc., jettent la même note que
le Temps donne en sourdine.
Ainsi donc, à une majorité de une voix —
une voix volée — la République a été faite,
et c'est cette République qui, suivant l'ex-
pression ironique de M. Lambert Sainte-
Croix, si promptement justifiée par le lan-
gage de nos adversaires, est devenue de
droit divin.
Si la majorité du pays ose y toucher,
c'est la guerre civile. Bon gré, mal gré, le
peuple souverain doit supporter la Républi-
que qui le ruine, le déshonore, qui va l'é-
gorger. Sans cela, gare aux coups! Que

fait-on dans tout cela du pauvre souverain
suffrage?
Nous passons, n'est-ce pas, sans nous y
arrêter, sur les menaces qui nous sont faites
à propos du magnifique passage du discours
de M. Lambert de Sainte-Croix dans lequel
il est fait allusion aux gloires de la Monar-
chie. On nous menace « de nous jeter à la
face le martyrologe des peuples qui est l'his-
toire même de la Monarchie. »
Nous nous couvrirons la face avec la carte
et l'histoire de France créée, pièce à pièce,
unifiée, enrichie, honorée par la Monarchie,
de concert avec le peuple de France, et nous
avons lieu de croire que ce bouclier nous
suffira amplement pour parer les projectiles
tirés de l'arsenal de la « Défense nationale. »
Nous restons donc en présence de la
guerre civile, de la menace de la riposte à
coups de fusil en cas de défaite électorale,
jetée par des adversaires qui disposent de
tous les pouvoirs publics, de notre argent,
etc., etc., et nous ne voulons pour preuve
de leur impuissance, de la conscience qu'ils
ont de leur propre faiblesse, que cette me-
nace.
En bien, soit! coups de fusils contre la
majorité française qui aurait frappé de dé-
chéance la République banqueroutière de la
fortune et de la gloire nationales!
A ces coups de fusil, la France honnête,
laborieuse, modérée, conservatrice, affamée
de sécurité, d'ordre légal, de repos, de con-
fiance et de paix, la France lassée, dégoû-
tée, outragée dans sa foi, humiliée dans sa
dignité, frappée dans ses intérêts, répondra
par un vigoureux coup de balai très suffi-
sant pour nettoyer son sol de semblables
adversaires!
EDOUARD GRIMBLOT.

L'ACTION

Dans les paroles qu'il a prononcées, au
banquet de la presse royaliste, M. le comte
de Rorthays a très bien indiqué quelle doit
être désormais l'action du parti conserva-
teur. Voici le passage de son allocution où
ce point capital est exposé avec franchise:

Feuilleton de l'Écho Saumurois.
LES ENFANTS TROUVÉS
DE PARIS
Par Ch. DESLYS
TROISIÈME PARTIE
LEQUEL?
VIII
AUTRES TRAMES
— Les sommes chez Carmélita.
— L'air d'elle, sur des guéridons, sur des sièges,
sur des jarois, toutes les revues qui ont déjà
passé devant l'exposition de peinture et, consé-
quemment, parlé d'elle... et de lui.
— Et toi, assis presque à ses genoux, sur un tabou-
ret, la contemplant avec amour.
— Elle te regarde en souriant, elle t'encourage par
ses mots, murmure à voix basse:
— Alors... je lis dans vos yeux que vous avez
quelque chose de plus à me dire... Je ne vous le
laissez pas... Parlez... nous sommes seuls...
— Surtout, M. le duc de Montmayor.
— Léonard n'est pas le seul dont le visage exprime

une vive contrariété. M^{lle} de Rios doit cependant
recevoir son prétendu cousin. Ne lui a-t-il pas été
présenté comme tel par don Ramon d'Avila, un
parent dont rien encore n'a pu lui faire soupçonner
l'inoignité.
Quant à Léonard, un point de délicatesse l'oblige
au silence. Il doute que ce titre lui appartienne.
Son ambition, c'est d'être aimé comme il aime, en
artiste. Il n'a pas voulu, jusqu'à preuve évidente,
que l'espoir de ses amis soit partagé par Carmé-
lita.
Après l'échange de quelques banalités courtoises,
celle-ci demande à l'arrivant:
— Eh bien!... monsieur le duc, êtes-vous allé
au salon?... Avez-vous vu mon portrait?
— Oui... mais combien je lui préfère le mo-
dèle!... Nous autres Espagnols, vous savez, nous
sommes très-difficiles en matière d'art, et c'est
notre droit... Murillo!... Vélasquez!... cette pein-
ture m'a paru tout à fait indigne de votre beauté...
Même sentiment quant au tableau... Une vraie
croûte!...
Alphonse vient de débiter cette tirade d'un air
dédaigneux, presque provoquant. Il a feint de ne
pas reconnaître l'artiste qui se tait, le front haut,
mais le visage devenu très-pâle.
Léjà, par des signes, M^{lle} de Rios cherchait à
prévenir l'insulteur, inconscient peut-être. Elle le
supposait du moins. Voyant qu'il s'obstinait à ne la

pas comprendre, elle s'écria tout à coup:
— Mais taisez-vous donc!...
Et, par un élan de fierté vengeresse de celui
qu'elle ne veut pas qu'on rabaisse ainsi devant elle,
elle le relève et le présente bravement à son rival
étonné:
— Monsieur Léonard Bazin... notre ami.
Alphonse, un instant décontenancé, reprend son
impertinente assurance.
— Ah!... pardoo... Je ne savais pas... je me
serais abstenu de parler aussi franchement...
C'est renouveler, c'est aggraver l'outrage. Notre
artiste n'a pu retenir un geste de colère... Mais se
modérant aussitôt, calmant du même coup celle
qui vient aussi généreusement de le défendre:
— Soyons indulgent pour la critique, dit-il avec
le sourire du mépris. C'est son devoir de nous
juger, n'importe d'où qu'elle vienne... Je tâcherai
de mieux faire une autre fois, voilà tout.
Et haussant l'épaule, il tourna le dos à Alphonse.
Mais Carmélita ne pardonne pas aussi facilement.
Impatiente de le préciser:
— J'allais sortir, monsieur le duc, lui dit-elle, et
ne vous retiens pas... Adieu!
L'autre, s'estimant congédié du même coup,
prenait déjà son chapeau.
Il en fut empêché par cette exclamation, par ces
gracieuses paroles de M^{lle} de Rios:
— Mais restez donc, monsieur Léonard... Nous

avons à causer encore de la promenade de de-
main... Ce sera dimanche... Il est convenu que
vous nous conduirez, ma mère et moi, voir jouer
les grandes eaux de Versailles.
Ces derniers mots ne devaient pas tomber dans
l'oreille d'un sourd; ils atteignèrent sensiblement
le dépit du Louveteau.
— Ah!... ah! murmura-t-il en se retirant, j'en
prends note... et n'en ai pas moins planté mon
jalou... Laissons faire l'effet de la bile...
Il sortit de l'hôtel, mais ne s'en éloigna pas,
allant et revenant sur le trottoir comme s'il atten-
dait quelqu'un.
Léonard avait chaleureusement remercié Carmé-
lita. Mais un entretien tel que celui qui venait
d'être interrompu, ne se renoue pas de lui-même.
Il faut une autre occasion. Ils le comprirent tous
les deux... Quelques minutes plus tard, ils se sépa-
rèrent, mais en se disant:
— A demain!
Dès ses premiers pas au dehors, Léonard aper-
çut Alphonse, qui s'avancait arrogamment à sa
rencontre, et qui lui dit:
— Un mot, s'il vous plaît, monsieur... Ma fran-
chise de tout à l'heure a paru vous offenser...
Votre dédain me fait encore bouillir le sang dans
les veines... Faut-il m'expliquer plus catégorique-
ment?...

« Nous allons, mes chers confrères, retourner bientôt dans nos départements. Jamais nous n'y serons rentrés, au sortir des réunions annuelles de notre association, dans des circonstances aussi bien faites pour stimuler le zèle et le dévouement dont M. Lambert de Sainte-Croix nous félicitait tout à l'heure, dans des termes qui nous ont singulièrement touchés, et dont je le remercie, en notre nom à tous. En nous retrouvant sur le théâtre de nos luttes quotidiennes avec nos amis politiques et nos alliés, nous nous souviendrons de ses sages conseils, qui répondent si bien à nos propres sentiments.

» Avec les premiers, nous travaillerons au rétablissement de la monarchie nationale « traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions », dont l'affirmation résolue est inscrite en tête de notre programme. Avec les seconds, nous continuerons à défendre les grands principes religieux et sociaux qui leur sont aussi chers qu'à nous-mêmes, et les graves intérêts généraux et locaux qui leur inspirent des sollicitudes égales aux nôtres. Mais le temps vient, j'en ai la ferme espérance, où ces deux grands corps d'armée auront fait leur fusion et où nos alliés ne feront plus qu'un avec nos amis politiques.

» J'en ai l'espérance, parce que je les sais hommes de cœur et hommes de sens. J'en ai l'espérance parce que nos épreuves sont les leurs, parce qu'ils sont blessés comme nous dans leur foi, parce qu'ils souffrent comme nous dans leur patriotisme, parce qu'ils ne veulent, pas plus que nous, de la France sans Dieu, sans lois, sans sécurité, sans honneur, que de détestables ouvriers construisent pierre à pierre, à notre commune et indicible douleur. J'en ai l'espérance parce que les uns ne peuvent manquer de reconnaître que s'il est malaisé de faire la République sans les républicains, il est peut-être plus difficile encore de la faire contre eux; et parce que tout se réunit pour démontrer aux autres que seuls nous sommes en mesure d'offrir au pays, qui ne peut attendre, la solution immédiate que réclament ses périls et ses maux. »

LE CARDINAL GUIBERT

Hier, dans l'après-midi, et d'un commun accord entre l'archevêché et le gouvernement, il a été décidé que les obsèques de S. Em. le cardinal Guibert seraient célébrées le vendredi 16 courant, à dix heures du matin, en l'église métropolitaine.

Le *Monde* annonce que S. G. M^r Richard, archevêque de Paris, va publier un mandement ordonnant des prières pour le repos de l'âme de S. Em. le cardinal Guibert.

Après la mort de S. Em. le cardinal Guibert, écrit l'*Univers*, S. Gr. M^r Richard, précédemment coadjuteur, et devenu, par le fait même, archevêque de Paris, s'est adressé en cette qualité à M. le président de la République et à M. Goblet, ministre des cultes, pour les informer de la mort de son vénéré prédécesseur. Les lettres étaient signées François, archevêque de Paris. Il a

— Inutile!... lui fut-il répondu d'une façon hautaine, bien qu'avec un impertinable sang-froid. J'étais avisé de cette provocation... Oui, je l'attendais, mais n'y répondrai que lorsque vous serez réellement, légalement, M. le duc de Montmayor...

— Et, se permit d'ajouter Alphonse, essayant de piquer son rival, et le fiancé de la belle Carmélite?...

— Drôle!...

Mais, se domptant aussitôt :

— Ce jour-là, s'il arrive, répliqua superbement Léonard, c'est moi-même qui vous rappellerai ce cartel... Jusqu'alors, non!... Peines perdues, vous dis-je... Au revoir!...

— Par Notre-Dame del Pilar!...

Léonard Bazin se retourna, brandissant sa canne d'un air si résolu que le trop présomptueux Alphonse comprit aussitôt qu'il avait affaire à plus brave que lui. Insister davantage, c'était risquer de recevoir une correction sous les fenêtres de son infant. Il fila dour.

L'élève de Philibert Khun poursuivit tranquillement son chemin, tandis que, de l'autre côté, la créature de don Ramon d'Avila battait prudemment en retraite, en maugréant :

— Blachoulé!... Allons voir si le patron sera plus favorisé des dieux!...

Il se rendit chez don Ramon, qui, du premier

été accusé réception de ces lettres à M^r Richard, archevêque de Paris.

Nous devons ajouter, dit l'*Univers*, que la lettre de M. Goblet, envoyée avec suscription, exprime en bons termes les sentiments que font éprouver au gouvernement la mort de S. Em. le cardinal Guibert et la prise de possession par M^r Richard du gouvernement du diocèse.

Enfin, le *National* s'exprime ainsi : « Contrairement à l'affirmation de plusieurs de nos confrères, nous pouvons annoncer que l'inhumation du corps se fera à Notre-Dame, dans le caveau des archevêques de Paris, et non à l'église du Sacré-Cœur à Montmartre. »

Les obsèques de M^r Guibert auront lieu avec une pompe inusitée. Presque tous les prélats de France y assisteront. Le corps sera transféré le 15 à Notre-Dame. Jusque-là il restera exposé dans le grand salon de l'archevêché.

Les honneurs publics qui seront rendus au cardinal Guibert seront réglés par le décret de messidor. Ce sont ceux que l'on rend aux maréchaux de France et aux plus grands dignitaires de l'Etat.

Le *Français* publie de touchants détails sur les derniers moments du cardinal.

S. Exc. M^r di Rende, le nonce apostolique, a été reçu mercredi à deux heures et demie. En entrant dans la chambre, Son Eminence l'a reconnu et lui a serré la main en souriant. Elle a pris congé paisiblement du représentant du Saint Père, comme s'il se fût agi d'un simple voyage. S. S. Léon XIII avait envoyé le jour même au cardinal sa bénédiction apostolique dans les termes les plus affectueux et les plus paternels.

Avant qu'elle perdît connaissance, Son Eminence a été administrée par M^r Richard, en présence de tous les vicaires généraux.

Ce moment a été solennel : tous étaient à genoux, pleurant et sanglotant. M^r Richard pouvait à peine prononcer les mots sacramentels, tant il était douloureusement ému.

Seul le cardinal archevêque gardait sa grande sérénité d'esprit et avait l'air souriant. Après avoir reçu les sacrements, il a adressé quelques paroles aux personnes présentes, les exhortant à continuer l'œuvre d'amour et de charité à laquelle elles s'étaient dévouées, disant qu'il veillerait de là-haut, et prierait pour l'Eglise et pour la France.

D'après l'*Univers*, les dernières paroles qu'à prononcées le cardinal sont celles-ci : « Je suis dans la disposition d'avoir tous les sentiments que doit éprouver un évêque à son lit de mort; j'offre volontiers ma vie pour mon peuple et pour mes prêtres. » Depuis, il n'a plus prononcé un seul mot.

Il n'a pas reconnu son neveu, mandé et venu d'Aix en grande hâte.

Les derniers moments ont été d'une grande douceur. La vie s'en est allée sans secousse, sans le moindre effort.

coup d'œil, à la mine piteuse du faux matamore, pressentit sa déconvenue.

— Eh!... eh!... fit-il, mon jeune coq, il me semble que vous avez la crête moins altière. N'auriez-vous pas réussi?... Ce duel...

— Il est ajourné, du moins je le suppose... Mais rassurez-vous, ce n'est pas mon futur adversaire qui contrecarrera vos visées... Je viens d'acquiescer l'assurance qu'il part demain pour le chef-lieu de Seine-et-Oise, et dans une compagnie trop aimable pour qu'il en revienne avant le soir... De ce côté donc, rien à craindre... Reste le second général... M. Guillaume...

— Également écarté!... répondit d'Avila, grâce à l'invitation de ce commissionnaire hispano-américain...

— Que vous tenez à merci par une promesse de commandite, si je ne m'abuse, et qui nous sert d'espion, faubourg Saint-Antoine, voire même à Saint-Mandé...

— Oui... Il reçoit demain maître Guillaume et sa femme, alléchés par l'appât d'une forte commande pour l'exportation, dans sa maison de campagne de Fontainebleau... Il les retiendra jusqu'au dernier train de retour...

— Parfait! parfait!... dit Alphonse, la mère de votre Fernande sera son seul porte-respect au festival des *Enfants de Paris*... Nous avons eu cette chance que je rencontre les deux commis-

MONSEIGNEUR RICHARD

M^r Richard succède de plein droit au cardinal Guibert, et les pouvoirs archiepiscopaux de Paris ne seront pas demeurés vacants une seule minute. En effet, M^r Richard a été régulièrement nommé par le gouvernement français et canoniquement préconisé coadjuteur du cardinal-archevêque de Paris avec future succession.

Le nouvel archevêque de Paris est âgé d'environ soixant-cinq ans. Il est né d'une noble famille de la Loire-Inférieure, et il possédait une belle fortune avant d'être appelé à aider M^r Guibert dans l'administration du diocèse de Paris. Mais les aumônes et les œuvres ont dû absorber bien plus que les revenus du prélat. Les deux archevêques vivaient en cénobites, ne se donnant que le luxe d'une inépuisable charité.

Ancien évêque de Belley, M^r Richard, non plus que M^r Guibert, ne connaissait guère la capitale, ni son clergé, avant d'être appelé à y exercer de si hautes fonctions. Mais il y apporta mieux que la pratique familière des hommes et des choses : un zèle sacerdotal infatigable, une fermeté de Breton dans l'administration d'un si nombreux personnel, un esprit de justice absolue, tempéré par une chrétienne douceur.

M^r Richard a grand air sous les habits pontificaux : de haute taille, d'une maigreur ascétique, il a gardé, malgré son âge, une vivacité juvénile. Il parle avec une charmante facilité. Prêtre avant tout, uniquement préoccupé du soin de son ministère, M^r Richard demeurera étranger à tout parti politique. Il y a quelques jours, il revenait de Rome, où il a eu de nombreux entretiens avec le pape. Depuis un an, la vie du cardinal Guibert avait été une longue et sainte agonie. Nul doute que le futur archevêque n'ait envisagé, dans ses entretiens avec Léon XIII, la difficile succession qui l'attend.

LA STATUE DE LAMARTINE

Mercredi on a canonisé Lamartine, — républicainement parlant, — car le grand poète est devenu l'un des saints du calendrier rouge. — Il avait trop d'esprit pour cela, mais nos bonshommes lui ont pardonné son esprit en faveur de son républicanisme d'une heure.

On a donc érigé la statue de Lamartine sur un terrain que lui a cédé Victor Hugo. Le poète millionnaire pouvait bien faire ce legs au poète indigent. Quand on a sous son nom une avenue longue d'un kilomètre, on peut, sans se ruiner, enclaver dans sa gloire quelques mètres carrés destinés à la gloire d'un autre.

La statue représente Lamartine assis et rêvant, ayant à ses pieds un lévrier, symbole sans doute de la fidélité au malheur. — Autour de la statue, un tertre de gazon et des arbustes, qui font croire que l'on a voulu enterrer là celui que l'on prétend exhumer.

L'œuvre de l'artiste, M. Marquet de Vas-

sionnaires chargés de retenir l'équipage destiné à ces dames et qui les irait chercher, qui les ramènerait... Adroitement, mais non sans le concours de quelques fines bouteilles, je me suis subdéposé aux ex-copains, et c'est une de vos voitures que j'ai choisie... naturellement... Le petit coupé sans armoiries ni chiffre, couleur de muraille, et qu'on prendra pour une simple remise... Deux personnes, et pas plus dans l'intérieur!... Extérieurement, aucune autre place que celle du cocher... Êtes-vous sûr, au moins, du vôtre?...

— Comme de moi-même!... répliqua don Ramon... Un compatriote, d'ailleurs, et qui, plus que satisfait de cette dernière subaine doublant son wagot, s'en retourne après-demain au pays... Il va s'y marier... il n'en reviendra jamais...

— A merveille!... conclut le Louveteau, son lémoignage ne sera pas même à craindre en cas de poursuites judiciaires... Un rapt... dites-vous, messieurs?... mais rien ne prouve que nous y soyons pour quelque chose!... Enfin, quant à Martin-le-Burgue, il nous a trop crânement débarrassé du Philibert pour mettre en doute l'irrésistible force de cet Alcide, qui veut à lui seul toute une bande, et son dévouement absolu... Allons!... tout va bien!... tout est prêt!... Vos amours sont plus veinardes que les miennes... Mais j'y songe!... Après l'enlèvement, s'il m'en soupçonne complice, le beau Léonard se laissera peut-être entraîner sur le terrain... Caramba! du même coup je le supprime... A demain!

(A suivre.)

selot, a un grand caractère et réalise le rêve du poète, à l'heure de ses triomphes littéraires, dans le calme et le repos de génie.

L'œuvre est superbe, digne du chef-d'œuvre des *Méditations* et des *Harmonies*.

C'est à Passy qu'elle a été érigée, dans une place, mais dans un bosquet. Le poète que le poète a chanté est représenté par la cuvette du puits artésien.

Lamartine a été traité un peu comme représentant d'une famille ayant regagné la France : la famille des idéalistes.

On ne l'a pas expulsé du territoire de Paris, mais on l'a relégué aussi loin qu'on a pu, dans un site qui n'est pas digne d'agrément, mais qui est dénué de prestige.

La population des voyageurs sur l'itinéraire de l'omnibus Passy-Bourse pour saluer en passant.

L'inauguration a eu d'ailleurs le caractère d'un attroupement de curieux, plus d'une manifestation nationale.

Floquet et Marmottan, Lacretelle et Blet, Arsène Houssaye et Claretie, les médiocrités de la politique et de la littérature sont venues débiter quelques banalités.

Poubelle lui-même a dit son mot. Cela était morne, froid, sans chaleur, sans celle du soleil. La belle levrette que le poète a placée aux pieds du poète semblerait seule avoir gardé la fidélité à la mémoire grand homme.

Son hommage est le plus sincère ; mais mail son maître parce qu'il était bon. S'est jamais demandé si Lamartine n'avait plus la renommée brillante et autorité politique.

On nous permettra de penser que eût pu épargner à Lamartine cet honneur misérable qu'on lui jette comme un débris à un importun que l'on a connu puissant et fort et que, méconnu et oublié, on reçoit aujourd'hui dans une antichambre, on renvoie avec un salut banal.

Sauf la statue de Vasselot, qui est l'œuvre d'un artiste, consacrée à la gloire d'un artiste, tout cela est bien piètre. L'apothéose de Victor Hugo qui fut le nez-dez-vous de tous les marchands, entrepreneurs et exploitants de réclames, la monie du 7 juillet, autour de la statue de Lamartine, semblait une parodie ; on ne pu se dispenser de donner ce spectacle. N'ajoute rien à la gloire du poète, et ne simplement qu'il n'a rien servi à ce grand homme d'avoir compromis son nom dans les agitations de la politique, et bien il fut imprévoyant en travaillant à près de quarante ans, à fonder une république idéale qui le brisa et le congédia un jour où, après lui avoir servi de devant la France et le monde, il se vit à devenir le complice de ses boîtes et ses crimes.

S'il voit, de là-haut, à quelle hauteur est tombé ce régime républicain, il éprouverait plus d'amertume d'être par de tels personnages qu'il n'en éprouverait d'être ignoré d'eux.

Jamais plus terrible châtement un homme irresponsable et ne lui fit éprouver qu'il commet en lâchant dans son pays la République sur ce pays.

On le relègue entre un puits artésien et une station d'omnibus. Floquet et Blet sont les panégyristes que la République délègue à cette besogne.

Pauvre grand homme! c'est en vain qu'il va! C'est encore l'ami le plus plus sa fidélité silencieuse te console de ce verbiage de commande, de cette banalité dont on fatigue la gloire et outrage la mémoire.

BULLETIN FINANCIER

Nos rentes sont en reprise : 3 0/0 à 110.85, 4 1/2 0/0 à 110.85.

Le Crédit Foncier se traite à 1.382, de ce cours, il faut tenir compte du coupon de 5 francs qui a été détaché. Les capitaux de ce fonds se portent sur les Communales 1860, Foncières 1885, parce que, en les combinant, on bénéficie d'un tirage par mois.

Il y a eu des dividendes suivies sur l'Assurance Générale à 456.

L'épargne s'emploie en achats de la Société des Dépôts et Comptes Courants qui, rapportent près de 7 0/0 par an.

L'action de Panama est à 423. On se rappelle l'émotion de la résolution prise par le parlementaire d'ajourner la question de la concession l'examen de la question de la concession l'Assurance Financière et en coupon de ces titres.

L'action du Crédit Lyonnais a été fournie à 523. Il doit être d'ici à cette société d'obtenir une répartition suffisante des centaines de millions qu'elle détient en dépôt. C'est une charge pour elle plutôt qu'un avantage.

Cours immobiliers des actions de Chemins de fer; obligations très fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Verrie-Saumur. — Demain dimanche, 11 juillet, Courses de Verrie-Saumur. A 2 heures, prix du Fagot (course de basins, gentlemen). Neuf chevaux engagés. A 2 heures 1/2, prix du Château de Marson (steeple-chase militaire, 2^e série). Treize chevaux engagés. A 3 heures, prix de la Société des Steeple-Chases de France (cross-country steeple-chase, handicap, gentlemen). — Douze chevaux engagés. A 3 heures 1/2, Steeple-Chase militaire (1^{re} série). Dix-neuf chevaux engagés. A 4 heures, prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase, 4^e série). Sept chevaux engagés. A 4 heures 1/2, Steeple-Chase militaire (2^e série). Quinze chevaux engagés. A 5 heures, prix du Cercle Saint-Hubert (grand steeple-chase, handicap). Onze chevaux engagés.

Nous avons à enregistrer aujourd'hui le succès des Dames de la Retraite de Saumur. Quatre de leurs élèves, M^{lles} Rose Tremblay, Berthe Nanceux, Gabrielle Constantin et Sophie Benoist, viennent de subir avec succès les épreuves de l'examen pour le brevet de capacité.

LA FÊTE DU 14 JUILLET A SAUMUR.

Le programme de la fête « nationale » est affiché depuis hier soir en notre ville. Il est, à peu de chose près, le même que les années précédentes.

Trois salves d'artillerie seront tirées à huit heures du matin, à midi et à huit heures du soir.

Une revue des troupes de l'Ecole de cavalerie sera passée, à neuf heures, par M. le général Danloux.

A une heure de l'après-midi, revue du bataillon scolaire et remise du drapeau, place de l'Hôtel-de-Ville.

A deux heures, grandes régates données par la Société nautique de Saumur, avec le concours de la musique municipale.

A huit heures et demie, concert au Square du théâtre par la même musique. — Illuminations.

A neuf heures, feu d'artifice.

Dés jeudi, on a commencé à placer les mâts surmontés d'oriflammes tricolores depuis la gare d'Orléans jusqu'à la rue de Bordeaux.

Le ministre de l'instruction publique vient de décider que les élèves des lycées et collèges auront deux jours de congé à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Sortie, le mercredi 14 juillet, au matin; rentrée, le jeudi 15 juillet, à l'heure réglementaire.

Le *York-Herald* annonce qu'une dépression barométrique, actuellement sur Terre-Neuve, atteindra les côtes de France entre le 12 et le 14 juillet.

Allonnes. — Demain dimanche, assemblée annuelle dite de la Saint-Doucelin; fête nationale; courses de vélocipèdes par le Velo-Club de Saumur.

LE VELOCIPÈDE DANS L'ARMÉE.

Pour la première fois, en France, des vélocipèdes accompagneront les troupes du corps durant les grandes manœuvres qui auront lieu le mois prochain entre Marmande, la Réole, Libourne et Bordeaux.

En temps de République

Nous avons été appelés bien souvent à constater le déplorable état de torpeur dans lequel sont plongées en ce moment toutes les forces vives du pays : le commerce, l'industrie, l'agriculture. Nous voulons cependant signaler à nos lecteurs un fait qui dé-

montre malheureusement l'intensité du mal.

Nous avons eu samedi l'occasion, dit le *Journal de la Vienne*, de causer successivement avec trois notaires de notre département, habitant trois contrées différentes et vivant aux pôles les plus opposés de la politique.

Le résultat de leur conversation a été cependant identique : le chiffre des affaires, celui des actes passés a diminué d'un tiers, depuis un an, et les receveurs de l'enregistrement constatent, pour la période correspondante, une diminution de recettes analogue.

On n'ose plus, nous disait l'un d'eux, consentir un prêt ou une hypothèque à terme quelque peu éloigné.

Il nous citait, à l'appui un fait récent : une propriété grevée en faveur du Crédit Foncier, d'une première hypothèque de 75,000 francs, l'immeuble en valait au moins le double, se serait vendue au prix de 33,000 francs.

Dans un autre arrondissement, un petit bien, qui, il y a huit ou dix ans, avait coûté cinq mille francs d'achat ou de constructions, hypothéqué pour la moitié de cette somme, se vend seulement mille francs.

Ce sont là des faits malheureusement trop constants : les immeubles subissent des dépréciations incroyables et les garanties prises avec les plus grandes précautions deviennent tout d'un coup insuffisantes.

Comme nous demandions à l'un de nos interlocuteurs, dont les opinions gouvernementales sont bien connues, quels étaient les motifs de cette situation : « La crise que la France traverse en ce moment, nous répondit-il, est générale et s'étend à toutes les nations de l'Europe. On ne peut donc accuser le gouvernement actuel d'un état de choses indépendant de la forme de la Constitution. »

Nous avons retrouvé bien des fois cette même idée sur les lèvres de nos adversaires politiques. Sans vouloir examiner ce qui se passe dans les pays étrangers, constatons ce qui s'est fait en France.

Peut-on admettre de bonne foi que le malaise actuel n'est pas la faute du gouvernement républicain ?

N'est-ce pas lui qui, par ignorance, incapacité, dans le but de conserver une popularité malsaine, sous prétexte de libre-échange, a livré la France aux producteurs étrangers ?

Chaque quinzaine, chaque mois, le chiffre des importations dépasse dans des proportions énormes celui des exportations. Les millions destinés à solder ces différences passent à l'étranger sans espérance de retour.

Chaque jour, la France s'appauvrit donc au profit des autres nations.

De plus, la République, par l'augmentation incessante des dépenses, par l'accroissement progressif des impôts, ses nombreuses constructions improductives, absorbe les capitaux disponibles nécessaires au commerce, à l'industrie, à l'agriculture.

Aussi est-il permis d'affirmer que si les affaires ne marchent plus, si le commerce périclète, si l'industrie est en détresse, c'est la République qui est en bonne partie cause de la situation désastreuse dans laquelle se débat en ce moment le pays.

Sauf l'instruction primaire, rien n'est gratuit sous la République. Et encore les contribuables savent ce que leur coûte la soi-disant gratuité de l'instruction primaire. Pour étendre aux parents riches cette gratuité qui existait déjà pour les parents pauvres avec l'ancienne loi de 1850, on a doublé le budget spécial de l'enseignement. Rien ne coûte cher comme ce qui est censé ne rien coûter du tout.

En ce qui concerne les fonctions municipales, le parti républicain ne prend même pas la peine de dissimuler. Il veut qu'on paie le plus cher possible les services de qualité médiocre que rendent aux communes les politiciens de clocher. S'il n'y a pas d'argent, on augmentera les dettes, voilà tout. Voyez plutôt le cas de la ville d'Aix, en Provence. Le budget de l'exercice 1885 se solde déjà par un déficit de plus de cent mille francs. Eh bien ! malgré cela et malgré la loi qui interdit de mettre de l'argent dans l'écharpe tricolore, le Conseil municipal vient de voter une somme de 3,000 fr. à titre de frais de représentation pour le maire radical de la ville.

L'historien qui aura à faire un jour le récit des élections du 4 octobre n'aura que

l'embaras du choix entre les actes de pression éhontée et les fraudes de toute sorte qui ont servi aux républicains pour conserver la majorité à la Chambre des députés. Mais nous espérons bien qu'il n'oubliera pas de mentionner ce qui s'est passé dans Ille-et-Vilaine, où la liste conservatrice eût passé tout entière, si l'administration n'eût eu recours à un escamotage que nous avons signalé dès le lendemain. La collection de deux journaux républicains de ce département lui fournira à ce sujet des renseignements curieux qu'il ne manquera pas d'utiliser. Voici dans quels termes ces journaux, le *Petit Rennais* et le *Petit Fougerais*, parlent, à propos d'une prétendue démission du préfet d'Ille-et-Vilaine, de la façon dont il sut à cette époque, corriger la fortune électorale :

« Nous doutons que M. de Brancion ait jamais songé à donner sa démission. Il attendra certainement qu'un décret l'envoie additionner ailleurs et renouveler le miracle, non pas de la multiplication des pains, mais de la multiplication des suffrages. Il est même étonnant que sa distraction électorale d'octobre ne lui ait pas valu un avancement mérité. »

Ce que ces deux journaux républicains disent aujourd'hui tout haut, n'est, en somme, que ce que tout le monde dit tout bas dans Ille-et-Vilaine depuis six mois. Mais l'aveu n'en est pas moins bon à retenir et il peut donner une idée de ce qui s'est passé ailleurs.

EGLISE DE LA VISITATION

Dimanche 11 juillet, solennité de la fête patronale.

Messes basses à 6 heures et à 8 heures. — Grand-messe, à 10 heures; sermon par M. l'abbé Porcher, professeur à Saint-Louis.

Vêpres et salut à 3 heures.

TRISTE FIN D'UN JOUR DE NOCES

Dans la nuit du 6 au 7 juillet, les époux Broisier, de Saint-Martin-de-la-Place, parcouraient la route d'Allonnes à Vivy, revenant des noces d'un neveu. Ils étaient montés dans une carriole; tout à-coup, le cheval, pris de peur, se jeta dans un fossé; Broisier tomba sur le bord de la route, tandis que sa malheureuse femme était précipitée dans le fossé, la voiture par dessus.

Il était environ deux heures du matin, et, à cette heure matinale, la route était complètement déserte. Les appels au secours de Broisier ne purent être entendus immédiatement. Deux hommes vinrent enfin à son aide et retirèrent le corps de la malheureuse femme qui ne donnait déjà plus signe de vie. Le fossé ne contenait pas moins de 50 centimètres d'eau en cet endroit.

DEUX NOCÉS. — Il y a huit jours, un accident de rivière est arrivé à Saint-Germain-sur-Vienne.

Des jeunes gens, colons de Mettray, étaient en train de fêter dans une prairie appartenant à M. Du Petit-Thouars et dont la coupe d'herbe avait été vendue à la colonie. La chaleur était accablante. Trois d'entre eux formèrent le projet d'aller se baigner.

Aussitôt, ils mirent leur projet à exécution. Echappant à la surveillance de leurs gardiens, ils s'esquivèrent et se dirigèrent vers ces fosses profondes et vaseuses que la Vienne remplit lors des crues d'hiver.

Les malheureux ne sachant pas nager ou s'étant empêtrés dans la vase ne tardèrent pas à disparaître. Ont-ils appelé au secours? Peut-être, probablement même; mais leurs cris n'ont pas été entendus.

Cependant leur absence avait été remarquée dans la prairie. On se mit aussitôt à leur recherche et on ne tarda pas à soupçonner la réalité. Les fosses furent immédiatement fouillées. Malheureusement la mort avait déjà accompli son œuvre: deux cadavres furent successivement retirés de l'eau; enfin un surveillant fut assez heureux pour secourir encore à temps le troisième de ces jeunes gens. Les soins qu'on lui donna immédiatement le rappelèrent à la vie. Quelques secondes de plus, il était trop tard.

Il n'en est pas moins pénible de constater que deux de ces imprudents jeunes gens ont trouvé la mort dans cette funeste escapade.

CHOLET. — M. Rondeau, nommé avoué en remplacement de M. Pelletier, près le tribunal de Cholet, a été installé à l'audience de jeudi dans ses nouvelles fonctions.

Un triste accident a marqué le retour du train ministériel.

A quelques lieues de Saumur, alors que la locomotive était lancée à toute vitesse, un conducteur est tombé du fourgon aux bagages sur la voie.

Le train a stoppé, et le malheureux a été relevé tout en sang.

Les premiers soins lui ont été donnés par notre confrère, M. Maupetit, de l'*Officiel*, ancien étudiant en médecine.

Les blessures du conducteur n'offrent aucun danger. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Le *Journal de Rennes* publie l'adresse suivante, qui porte les signatures d'une centaine d'étudiants des Facultés de Rennes :

A Son Altesse Royale Monseigneur le Comte de Paris

« Monseigneur,

« Étudiants bretons de la Faculté de Rennes, nous venons déposer aux pieds de Votre Altesse Royale l'expression de l'indignation profonde que nous a causée l'injure faite au droit par le gouvernement de la République, expulsant du sol de la patrie les chefs de la famille qui doit y tenir la première place.

« Étroitement attachés aux principes religieux et conservateurs, si chers à notre province, nous concentrons en Votre Altesse Royale, plus désignée que jamais par la loi d'exil, l'espoir de jours meilleurs, dont nous serons heureux et fiers de hâter le retour dans la mesure de nos modestes efforts. »

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

POINSON-LÈS-GRANCEY, PAR AUBERIVE (HAUTE-MARNE), le 14 mars 1886. — « Tout me faisait mal : je ne digérais pas et l'estomac me faisait souffrir toujours; j'avais constamment des envies de vomir; je ne pouvais plus marcher, je ne dormais plus, j'étais sur le point de ne plus pouvoir travailler. Depuis que je prends vos Pilules suisses à 1 fr. 50, ma guérison est certaine; aussi j'engage tous les malades à en prendre. J'autorise M. Herizog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. MARTINOT. » *Légalisation de la signature par M. le Maire de Poinson.*

Théâtre de Saumur

Lundi 12 juillet 1886,

Irrévocablement dernière représentation donnée par la troupe complète du théâtre des Galeries Saint-Hubert de Bruxelles.

LILLI

Comédie-opérette en 3 actes, paroles de MM. Hennequin et Millaud, musique d'HERVÉ.

DISTRIBUTION :

Antonin Plincharde.....	MM. Deschamps.
De Sainte-Hypothèse.....	Pottier.
De la Grange-Batelière.....	Darman.
Bonpas.....	Chevalier.
Bouzin-court.....	Miller.
Jérôme.....	Maubray.
Amélie.....	
Antonine.....	M ^{lles} Lucy-Abel.
Victorine.....	Mayer.
M ^{me} de Bouzin-court.....	Dolly.
M ^{me} de Vieux Bois.....	De Thirzy.
M ^{me} de Grand-Sec.....	Dupont.
Jeanne.....	Leclair.

Le 1^{er} acte se passe en 1840; — le 2^e en 1850; le 3^e de nos jours.

Le spectacle commencera par :

L'OISEAU BLEU

Comédie en 1 acte, de M. Hennequin fils.

DISTRIBUTION :

Vicomte de Boisgoumeux.....	MM. Miller.
Pontecardier.....	Maubray.
Isidore.....	Chevalier.
Matilde.....	M ^{lles} Reutal.
Ida Plumeau.....	Dupont.
Eglantine.....	De Thirzy.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les indigestions, les maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la soif. — 46 ans de succès, 39 récompenses. — Dépôts partout.

REFUSER LES IMITATIONS

PAUL GODDET, propriétaires-gérants.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE

Sur licitation
En douze lots,
D'une Maison

d'habitation
AVEC DÉPENDANCES
TERRES et VIGNES
Le tout situé communes de Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé,
Dépendant de la succession de la dame veuve LAFONTAINE.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, le **dimanche 5 août 1886**, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en exécution d'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré et signifié :
Aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Marie Lafontaine, épouse assistée et autorisée de M. Joseph Langlois, carrier, avec lequel elle demeure à Saint-Cyr-en-Bourg, et de celui-ci pour la validité,
Demandeurs, ayant M^e Le Ray pour avoué,
Contre : M. Joseph Lafontaine, carrier, demeurant également à Saint-Cyr-en-Bourg,
Défendeur, défaillant,
Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e Lecompte, notaire à Brézé, commis à cet effet, à la vente sur licitation des immeubles dépendant de la succession de M^{me} veuve Lafontaine, sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

I. — Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

1^{er} Lot.

Une maison, sise rue Foucault, comprenant deux chambres, grenier, cave et jardin, puits commun, joignant au levant Courtais, au nord Lecomte, au couchant une ruelle, au midi un chemin.

Mise à prix : mille francs, ci. 1.000

2^e Lot.

Deux ares vingt-cinq centiares de terre, au Bellay, joignant au midi Fontaine, au couchant Bassereau.

Mise à prix : vingt francs, ci. 20

3^e Lot.

Deux ares de vigne, en Châtain, joignant Moreau et François-Pasquier.

Mise à prix : trente francs, ci. 30

4^e Lot.

Trois ares de vigne, au même lieu, joignant Dézé, Bertrand et Champion.

Mise à prix : quarante francs, ci. 40

5^e Lot.

Huit ares de terre au même lieu, joignant au midi Boutet, au couchant Pasquier et Dollivet.

Mise à prix : cent francs, ci. 100

6^e Lot.

Quatre ares de terre, au Bois-de-la-Roche, joignant au levant Bassereau, au nord Prestreau, au midi un chemin.

Mise à prix : vingt francs, ci. 20

7^e Lot.

Huit ares de terre et rangées, aux Touchoux, joignant au nord un chemin, au midi Bougouin et Fontaine.

Mise à prix : soixante-cinq francs, ci. 65

8^e Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, au Bellay, joignant au nord Rebeilleau, au midi Dadin, au couchant Marquet.

Mise à prix : quarante francs, ci. 40

II. — Commune de Brézé.
9^e Lot.

Quarante-quatre ares de terre en friche, à la Bouchardière, ou la Cahutte, joignant au midi Doveau, au levant Courtiller, au couchant un chemin.
Mise à prix : deux cents francs, ci. 200

10^e Lot.

Un hectare trente-deux ares de vigne en friche, au même lieu, joignant au levant Courtiller, au nord Doveau, au couchant un chemin.
Mise à prix : six cents francs, ci. 600

11^e Lot.

Huit ares de terre, à la Bouchardière, joignant au midi Richard, au nord Eugène Bouleau, au levant un chemin.
Mise à prix : quatre-vingts francs, ci. 80

12^e Lot.

Huit ares de terre à la Pièce, joignant au midi Rosière, au levant Champion, au nord Bougouin.
Mise à prix : cinquante francs, ci. 50

Total des mises à prix : deux mille deux cent quarante-cinq francs, ci. 2.245

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;
2^o A M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-six.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le juillet mil huit cent quatre-vingt-six, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Etude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A CÉDER

Une RENTE FONCIÈRE perpétuelle de dix-huit cents francs, très bien garantie.

Revenu net, 4 fr. 30 0/0.

S'adresser audit notaire. (479)

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billet d'aller et retour de 15 et 30 jours, avec 40 et 45 0/0 de diminution.

A LOUER

Deux Chalets

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

A la Châtelaine

Rue du Marché-Noir, 14, en face les Bains.

M^{me} veuve BODAIRE étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tapisseries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0 ; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 18 francs le kilog.

AU PALAIS DES MARCHANDS

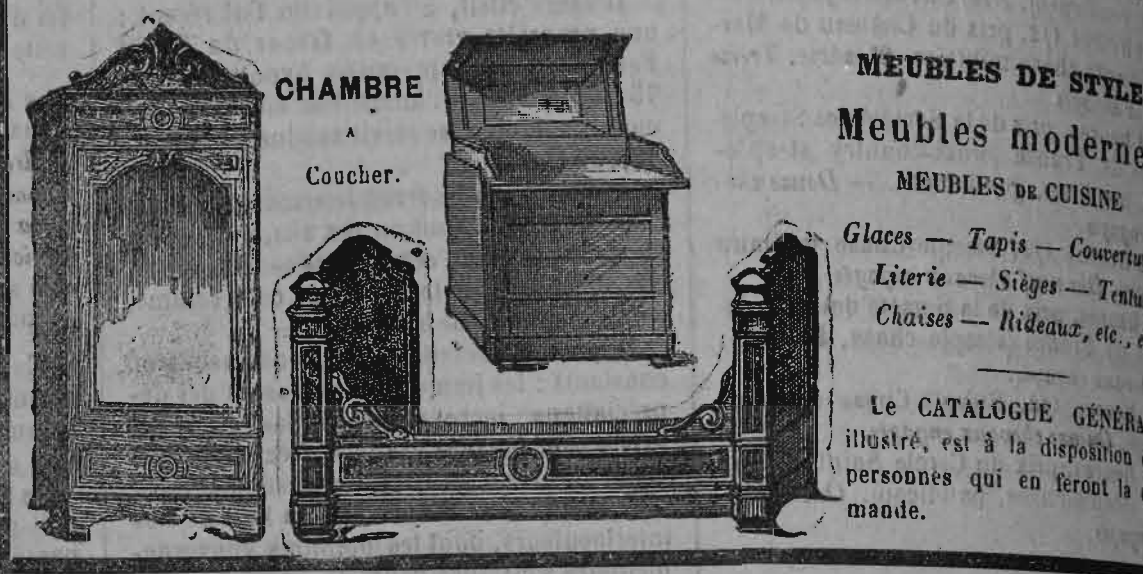
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures
Literie — Sièges — Tentures
Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

La C^{ie} G^e TRANSATLANTIQUE

envoie gratuitement à ses actionnaires et obligataires son JOURNAL hebdomadaire, contenant le tableau de ses itinéraires. Ecrire à la Compagnie, en envoyant nom et adresse, avec désignation des titres dont on est porteur.

A LOUER DE SUITE

MAISON DE MAITRE

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin.

S'adresser à M. JADEAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin, Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément Situés rue Dacler, n° 23, Occupés par M. Offray et Percher.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A CÉDER

DE SUITE

Librairie et Papeterie

Dans un des chefs-lieux de canton du département.

Bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès,

Une Imprimerie

Et un JOURNAL, le « Courrier de Bretagne »

Bonne clientèle. S'adresser, pour tous renseignements, à M^{me} V^e DRUILBERT-LAFARGE, à Lorient (Morbihan).

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation

DE PAPIERS PEINTS Toiles cirées et Devant de Cheminées

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet POUR COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges.

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mouler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive. Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et de Canada. (904)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Côtes du Maine, 70, 80 et 100 francs le hectolitre ;

Vin rouge nouveau 100 francs ;

Vin rouge supérieur 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins sont à 8 degrés 1/2 et 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

Vin rouge vieux

A VENDRE

S'adresser à M. E. CHARPENTIER à la Martinière, par Alloué.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa brève clientèle qu'il reçoit cidres et poires de première qualité.

Livraison par barrique et petit domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichet, place du Rempart et rue Nationale, 18.

NETTOYAGE ET VERNISSAGE

DE Pianos et Meubles

LÉONARD FISCHER, rue d'Albion, n° 49.

LECONS

de français et de langues étrangères. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal.

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.